

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

exercice de la profession Question écrite n° 65396

### Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'arrêté du 3 février 2009 portant création d'un groupe d'appui technique sur les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique. Ce groupe a pour missions notamment de participer à l'élaboration de critères permettant d'apprécier et de hiérarchiser la dangerosité éventuelle d'une pratique non conventionnelle ou son caractère prometteur et de participer à la conception et au suivi d'actions d'information et de prévention en direction du public. Les représentants de ce groupe d'appui technique sont issus des spécialités de la médecine conventionnelle et de l'institution médicale. Aussi lui demande-t-il s'il ne lui apparaît nécessaire, afin d'améliorer l'évaluation de certaines pratiques peu connues de l'institution médicale, d'ajouter également à cette liste quelques praticiens de techniques d'entretien de la santé ainsi que des représentants des usagers de certaines méthodes dites non conventionnelles.

### Texte de la réponse

Le groupe d'appui technique sur les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique créé par l'arrêté du 3 février 2009 a pour mission d'apprécier et de hiérarchiser la dangerosité éventuelle d'une pratique non conventionnelle ou son caractère prometteur ainsi que d'élaborer une information scientifique objective auprès du grand public sur ces pratiques. Ce groupe est donc essentiellement composé de professionnels de santé ayant une expérience de ces pratiques. La participation des représentants des usagers sera bien sûr sollicitée, en tant que de besoin, selon les sujets abordés.

#### Données clés

Auteur: M. Jean-Marc Nesme

Circonscription: Saône-et-Loire (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 65396 Rubrique : Médecines parallèles Ministère interrogé : Santé et sports Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11349

Réponse publiée le : 31 août 2010, page 9524